

PLURI-ACTIVITÉS DES SALARIÉS ET PLURI-ACTIVITÉS DES AGRICULTEURS :

Deux exemples de mesure et d'estimation :

Italie et Burkina Faso

Jacques CHARMES

Il y a généralement peu de points communs entre les recherches et enquêtes sur les activités informelles dans les pays en développement et les études et mesures de l'économie souterraine dans les pays industrialisés ou les pays à économie planifiée.

Le concept d'économie informelle porte habituellement sur des activités économiques licites mais non enregistrées et le non enregistrement n'est pas alors synonyme d'illégalité, mais simplement signe de l'incapacité d'une administration à étendre ses prérogatives ou à faire appliquer ses règlements à l'ensemble des populations auxquelles ils s'adressent.

En Afrique particulièrement, les jeunes Etats qui ont souvent emprunté à l'ancienne puissance coloniale des législations que l'on peut considérer comme largement inadaptées mais qui pouvaient être envisagées comme des objectifs à poursuivre, ne bénéficiaient pas de la légitimité que confèrent la durée et les pratiques séculaires.

Ces législations avaient ailleurs — dans leur lieu d'origine, c'est-à-dire les pays industrialisés — puisé leur légitimité et leurs fondements dans une lente maturation faite d'interactions entre une évolution économique et sociale sur une très longue période et des règles élaborées et mises en place progressivement en fonction du niveau de développement atteint et non sans possibilité de retour en arrière, volontaire ou non (l'extension de l'économie souterraine en période de crise et d'ajustement structurel en est un exemple que l'on peut facilement constater actuellement).

Ainsi, dans les pays où ces lois et règlements ne bénéficient pas d'une profondeur historique suffisante, ils ne sont pas encore considérés comme

des coutumes, habitudes ou obligations auxquelles nul ne saurait se soustraire : un petit artisan créant son activité, n'ira pas spontanément demander une autorisation à une quelconque administration ; c'est à celle-ci d'aller au-devant de lui pour l'enregistrer et lui appliquer les taxes et obligations que prévoit la législation. Autrement dit, on se trouve dans de nombreux pays en développement, dans une phase où l'administration est encore en train d'asseoir son emprise, et l'on ne saurait donc considérer comme illégales des activités économiques qui, en elles-mêmes, n'ont rien de répréhensible. En fait, l'économie informelle n'est pas tant constituée par un *no man's land* juridique que par l'au-delà d'une frontière que l'Etat s'efforce de faire reculer.

Sur le plan méthodologique, cette conception de l'économie informelle signifie qu'il est possible de l'étudier et de la mesurer à partir d'enquêtes directes et l'approche par la population active et l'emploi est alors généralement privilégiée.

Le concept d'économie souterraine ou parallèle dans les pays industrialisés concerne au contraire des activités illégales ou répréhensibles (production et trafic de la drogue, prostitution, ...) ou des activités économiques ordinaires mais dont l'exercice est illégal par défaut de déclaration (travail clandestin, travail au noir, fraude fiscale...) : en l'occurrence, et contrairement au cas précédent des pays en développement, le défaut de déclaration est un comportement sciemment choisi et déterminé, et non la conséquence de l'ignorance ou de la perpétuation de la coutume. L'administration dispose des moyens nécessaires à la répression de ces abus, mais leur caractère souterrain rend difficile leur mise à jour. La mesure de ces activités ne peut généralement s'opérer à partir d'enquêtes directes,

mais doit passer par le biais de recoupements de statistiques macro-économiques, financières et monétaires.

Bien entendu, l'économie souterraine ainsi définie existe également dans les pays en développement : trafic de la drogue en Colombie ; contrebande entre le Nigéria et les pays limitrophes. Mais l'absence de statistiques macro-économiques, monétaires ou financières, d'une suffisante fiabilité et sur des séries chronologiques longues, implique que l'on privilégie en priorité la collecte d'informations sur les activités économiques ordinaires non enregistrées afin d'élaborer un embryon de comptabilité nationale à partir duquel il sera ultérieurement possible d'aller plus loin.

Si donc les préoccupations de comptabilité nationale sont déterminantes dans les pays en développement aussi bien que dans les pays industrialisés, les approches sont cependant nettement différenciées : les statistiques de population active et d'emploi atteignent généralement un niveau de développement propre à permettre des recoupements utiles, plus rapidement que les statistiques macro-économiques de comptabilité nationale. C'est la raison pour laquelle les statistiques du travail constituent un angle d'attaque quasiment obligé de l'économie informelle dans les pays en développement. Le travail clandestin ne constitue au contraire qu'un élément parmi d'autres de l'économie souterraine et, pour ne pas être ignorée, l'approche par l'emploi n'est généralement pas développée dans les pays industrialisés.

Il est pourtant un domaine où les deux types d'économie examinés peuvent justifier un même angle d'attaque, à savoir une approche de l'emploi, et la mise en œuvre de méthodologies susceptibles de se renforcer : il s'agit du phénomène de la pluri-activité. Les personnes qui, parallèlement à leur activité officielle, principale ou habituelle déclarée, entreprennent une ou plusieurs activités — déclarées ou non — sont devenues extrêmement nombreuses. Nous nous proposons ici de présenter les méthodes de mesure de ce phénomène dans deux pays aussi différents que peuvent l'être l'Italie et le Burkina Faso, mais qui présentent la caractéristique commune d'avoir tenté une mesure assez systématique du phénomène.

Longtemps circonscrite à l'agriculture, la pluri-activité des agriculteurs a été étudiée de longue date dans les pays industrialisés. Les efforts des pays en développement dans ce domaine n'ont guère été couronnés de succès : les questions sur les activités secondaires dans les recensements de population sont traditionnellement mal remplies et rarement exploitées ; lorsqu'elles le sont, les résultats sont décevants et paraissent très sous-estimés.

Le Burkina Faso fait largement exception en la matière, ayant adopté et systématisé le questionnaire lors de son dernier recensement de population.

La pluri-activité des salariés est un phénomène qui a tendu à se développer fortement ces dernières années, aussi bien au Nord qu'au Sud, sous l'effet de la crise. Mais c'est un phénomène plus difficile à étudier que dans le cas des agriculteurs, puisqu'il est, en principe, illégal, encore qu'il soit admis dans certaines professions. L'Italie est, à notre connaissance, le seul pays qui ait proposé et appliqué une méthode de mesure systématique de la pluri-activité des salariés.

I. La pluri-activité des salariés en Italie : méthodes et estimations

A côté du travailleur occasionnel marginal, a tendu à émerger en Italie, depuis la fin des années 70, l'image du travailleur qui, en sus de son activité habituelle ou principale, exerce une ou plusieurs autres emplois ou occupe une ou plusieurs positions de travail dans diverses branches. Aussi est-il apparu nécessaire au statisticien italien de réconcilier les résultats de l'activité économique des unités de production et l'ensemble des ressources humaines qui ont généré de tels résultats. Cela signifie que non seulement une personne occupée, mais encore qu'une personne exerçant une double activité doit être comptée pour plus d'une personne occupée : ainsi s'agit-il d'élargir la définition du Système Européen de Comptabilité Nationale en vue de calculer une quantité de travail ayant effectivement contribué à la réalisation du produit, plutôt qu'un volume d'emploi ou un effectif de personnes occupées qui ne peut correctement rendre compte des contributions individuelles réelles de chaque actif.

1. Concepts de l'analyse

Les statisticiens italiens ont ainsi été amenés à définir des concepts originaux permettant de mesurer plus précisément la contribution de la population active au Produit Intérieur : la quantité de travail est exprimée en termes de positions de travail, elles-mêmes ramenées à un nombre d'unités de travail homogènes (standard).

La quantité de travail est constituée par l'ensemble des positions de travail représentées par :

- le nombre de travailleurs exerçant une activité unique ou principale ;
- les seconds emplois des pluri-actifs.

Le concept de « position de travail » est différent de celui de poste de travail qui se réfère aux emplois offerts par les institutions et entreprises et ne tient pas compte des opportunités d'emploi à domicile ou dans un cadre familial.

Cette quantité de travail est ensuite transformée en unités de travail standard par une opération qui consiste à réduire le nombre de positions de travail non permanentes ou à temps partiel, qu'elles soient occupées à titre principal ou à titre secondaire, en un nombre d'unités à plein temps, cette norme étant constituée par la durée moyenne du travail dans la branche d'activité.

On distingue ainsi le travail régulier, le travail noir, le travail occasionnel, le travail à domicile, le travail clandestin des étrangers et le double travail.

Les méthodes utilisées pour tenter d'appréhender et de mesurer ces divers travaux permettent de distinguer les catégories suivantes : le travail régulier, le travail irrégulier (non déclaré), le travail occasionnel ou marginal, le travail des étrangers non résidents et le double travail.

2. Sources statistiques

La méthodologie utilisée consiste en un ensemble de procédures permettant de comparer les diverses sources d'information sur l'offre et la demande de travail.

Du côté de l'offre, le recensement de la population de 1981 et l'enquête par sondage sur la main-d'œuvre sont des sources exhaustives ; elles recensent notamment les salariés irréguliers (non déclarés par leurs employeurs) qui n'ont pas de raison particulière de cacher leur statut de salarié, lors d'une enquête auprès des ménages. En revanche, il est difficile de savoir jusqu'à quel point le travail à domicile est-il saisi ? En outre, ces sources recensent les nationaux qui vont travailler à l'extérieur et ne dénombrent pas les frontaliers qui viennent travailler quotidiennement dans le pays. Par ailleurs, l'enquête sur la main-d'œuvre a posé, à partir de 1977, une série de questions visant à inclure dans le champ d'observation le travail à domicile, le travail occasionnel et marginal, le double travail. Mais le nombre de réponses obtenues à cette dernière question reste faible.

Du côté de la demande de travail, les principales sources sont le recensement de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat (1981-82) et le recensement de l'agriculture. D'autres sources plus spécifiques peuvent également être utilisées : enquêtes de l'ISTAT sur les établissements financiers... et enquêtes ou statistiques administratives en provenance d'autres ministères (Transport, Finances, Intérieur, etc.). Ces sources sont plus fiables que les

précédentes en ce qui concerne la répartition des salariés par branche d'activité. Mais elles ne couvrent pas le travail à domicile. Elles permettent d'approcher la pluri-activité des indépendants, mais non celle des salariés.

Recensement de population, enquête sur la main-d'œuvre, recensement industriel et commercial, et recensement agricole constituent les principales sources qui vont être utilisées aux fins de comparaison. En 1981-82, l'ISTAT a, dans cette perspective, apporté un soin particulier à la formulation des questions, à la collecte et au contrôle de qualité des données collectées par ces sources.

3. Procédures d'estimation

► Corrections : dans un premier temps on va s'efforcer de rendre les sources comparables du côté de l'offre et de la demande ce qui implique :

— de passer d'un concept de population occupée résidente à un concept de population occupée présente, les comparaisons étant faites au niveau de chaque région : la région de résidence des actifs est combinée avec leur lieu de travail ;

— de passer du concept de personne occupée au concept d'unité de travail.

En travaillant au niveau de 20 régions et en distinguant salariés et non salariés (et taille des entreprises) dans les 4 principales sources, l'ISTAT fait les constatations suivantes en 1981 ; il y a plus de salariés non agricoles dans l'enquête sur la main-d'œuvre que dans le recensement de population ; il y a 901 000 salariés non agricoles de plus dans l'enquête sur la main-d'œuvre que dans le recensement industriel et commercial ; il y a plus de non salariés dans l'enquête sur la main-d'œuvre que dans le recensement de population ; il y a 553 000 indépendants non agricoles de plus dans le recensement industriel et commercial que dans l'enquête sur la main-d'œuvre, et 1 071 000 de plus que dans le recensement de la population.

En examinant les résultats par région, l'ISTAT a conduit à faire l'hypothèse que les résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre sont de meilleure qualité que ceux du recensement de population. Mais il s'avère aussi que 20 % des actifs de l'enquête sur la main-d'œuvre continuent à être classés sur leur lieu de résidence et non sur leur lieu de travail. En d'autres termes, l'analyse régionale permet de décider de la nécessité et de l'ampleur des corrections à apporter aux données du recensement de la population qui doit demeurer la source de base.

Il s'agit ensuite de corriger les erreurs du classement par branche d'activité, étant entendu que

le recensement industriel et commercial sert de référence, en raison de sa fiabilité sur ce point.

► Détermination des effectifs dans les différents segments du marché du travail : au terme des procédures de correction décrites, les écarts qui demeurent ne peuvent être considérés comme une mesure statistique des divers segments identifiés du marché du travail.

— Les travailleurs réguliers sont représentés par les effectifs du recensement de la population, à hauteur des effectifs du recensement industriel et commercial ;

— les travailleurs irréguliers à temps plein (non déclarés) sont représentés par les effectifs du recensement de la population en excès sur le recensement industriel et commercial ;

— les seconds emplois sont représentés par les effectifs du recensement industriel et commercial en excès sur le recensement de la population. En outre, le nombre des indépendants et membres des professions libérales est confronté au nombre d'enregistrements fiscaux et une estimation de la pluri-activité résulte de la supériorité de ce dernier nombre.

Les autres segments du marché du travail sont calculés à partir d'autres sources : travailleurs marginaux recensés par l'enquête de main-d'œuvre et travailleurs étrangers non résidents évalués par le Ministère de l'Intérieur.

► Transformation des positions de travail en unités de travail standard : cette procédure s'opère dans chaque branche à l'aide d'un coefficient d'intensité du travail égal au temps de travail moyen d'un travailleur régulier de la branche. Les travailleurs à temps partiel, les occasionnels et les seconds emplois sont ainsi réduits en proportion de ce coefficient. Le nombre d'heures consacrées à la pluri-activité est connu d'après les résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre : les positions de second emploi sont ainsi réduites de 60 % pour aboutir aux unités de travail standard.

4. Résultats

La méthode qui vient d'être présentée a eu pour résultat d'accroître de 6,6 % la quantité globale de travail prise en compte dans le calcul du PIB en 1981, de 3 % la quantité de travail non salarié, et de 15,8 % la quantité de travail non salarié. En 1982, année pour laquelle le PIB italien a été réévalué de 15,9 %, l'amélioration des estimations de l'emploi (et notamment des activités multiples et des travailleurs étrangers) a compté pour plus de 1 % dans cet accroissement.

Le tableau I page suivante montre que c'est dans l'agriculture que la pluri-activité représente la plus forte proportion des positions de travail (59,6 %) et des unités de travail (17,0 %). Hormis dans l'agriculture, la pluri-activité est le fait quasi-exclusif des salariés : un indépendant d'une branche de l'industrie qui tient également un commerce n'est pas, en principe, considéré comme un pluri-actif ; il s'agit alors d'une entreprise dont les activités sont diversifiées.

Les pluri-actifs étant quasi exclusivement des salariés dans leur premier emploi, c'est essentiellement en tant que non salariés qu'ils exercent leur second emploi (86,9 % des cas). On ne trouve aucune activité secondaire exercée sous le statut de salarié, dans l'agriculture et dans l'industrie. En revanche, les services se distinguent par une proportion non négligeable d'activités secondaires exercées sous le statut de salarié : il s'agit en l'occurrence de doubles salariés.

Les activités qui attirent le plus de pluri-actifs sont l'agriculture et l'hôtellerie restauration qui représentent respectivement 62,2 et 10 % de l'ensemble des seconds emplois et 59,6 % et 50,6 % des positions de travail. Les autres activités de commerce et services sont beaucoup moins importantes (cf. Mamberti Pedulla *et al.*, 1988, tableaux annexes).

Chacune des principales branches manufacturières ne contribue guère qu'à 0,5-0,6 % du nombre total de seconds emplois, mais cette forme d'exercice de l'activité y représente 3,3 % des positions de travail dans le textile et l'habillement, 4,3 % dans les produits en métal, 5,8 % dans les produits et meubles en bois et 10,8 % dans les autres produits alimentaires.

Les doubles emplois salariés se trouvent essentiellement dans l'hôtellerie-restauration (68,2 % des seconds emplois de la branche et 34,4 % de ses positions de travail), les autres services non marchands (respectivement 100 et 33,3 %) et les transports routiers (57,5 et 19,1 %).

Les procédures d'estimation de la seconde activité et l'objectif quasi-exclusif d'amélioration de la Comptabilité Nationale expliquent que les données qui viennent d'être présentées ne nous renseignent guère sur l'activité principale des pluri-actifs.

Quelle est la proportion des agriculteurs, des fonctionnaires ou des salariés qui exercent des activités secondaires ?

Des études plus ponctuelles et plus spécifiques, jettent cependant quelque lumière sur le phénomène. Analysant les résultats d'une enquête à Turin, Gallino (1989) conclut à la désindustrialisation du second travail dans la mesure où 64 % des pluri-actifs exercent leur seconde activité dans des secteurs où

TABLEAU I
POSITIONS DE TRAVAIL ET UNITÉS DE TRAVAIL STANDARD SELON LA CONDITION ET LA SITUATION DANS LA PROFESSION ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ
1981 (en milliers)

Secteur d'activité	Agriculture			Industrie			Services			Total		
	Salariés	Non sal.	Ensemble	Salariés	Non sal.	Ensemble	Salariés	Non sal.	Ensemble	Salariés	Non sal.	Ensemble
I - Positions de travail												
1. Activité principale												
Travailleurs réguliers	211	1 041	1 252	5 924	955	6 879	7 099	2 449	9 548	13 234	4 445	17 679
Travailleurs irréguliers	724	374	1 098	608	233	841	243	411	654	1 575	1 018	2 593
Chômeurs ayant effectué des heures de travail	46	272	318	102	38	140	170	128	298	318	438	756
Etrangers non résidents	41	-	41	38	-	38	242	-	242	321	-	321
Total occupés présents	1 022	1 687	2 709	6 672	1 226	7 898	7 754	2 988	10 742	15 448	5 901	21 349
2. Activité secondaire												
Second emploi	-	4 002	4 002	-	354	354	846	1 234	2 080	846	5 590	6 436
Total	1 022	5 689	6 711	6 672	1 580	8 252	8 600	4 222	12 822	16 244	11 491	27 785
II - Unités de travail												
Réguliers	211	1 041	1 252	5 924	955	6 879	7 099	2 449	9 548	13 234	4 445	17 679
Irréguliers	587	263	850	608	233	841	243	411	654	1 438	907	2 345
Chômeurs ayant effectué des heures de travail	37	181	218	86	25	111	126	82	208	249	288	537
Etrangers non résidents	41	-	41	38	-	38	242	-	242	321	-	321
Second emploi	-	485	485	-	141	141	338	494	832	338	1 120	1 458
Total	876	1 970	2 846	6 656	1 354	8 010	8 048	3 436	11 484	15 580	6 760	22 340

Source : Mamberti Pedulla G., Pascarella C. et Abbate C. (1988) : tableaux 2, 3, 4 et 5 pp. 61 à 64.

le salaire moyen et le capital investi par tête, d'après les statistiques de l'économie formelle, sont inférieurs à leur niveau dans le secteur du premier emploi. Pour Frey (1989) cependant, l'explosion des nouvelles technologies ouvre des possibilités plus importantes que par le passé de produire des biens et des services à domicile.

Il est malheureusement difficile de généraliser de telles observations et il est important que le statisticien du travail se préoccupe d'élucider ce phénomène de la pluri-activité, après que le comptable national lui en ait montré toute l'importance.

L'exemple du Burkina Faso conduit à des conclusions similaires, bien que ce soit, en l'occurrence, le statisticien du travail qui ait pris l'initiative d'y mesurer la pluri-activité.

II. La pluri-activité en milieu rural au Burkina Faso

Nombre de recensements de population en Afrique posent systématiquement des questions sur les activités secondaires. Très souvent cependant, ces questions sont négligées, aussi bien lors de la formation des enquêteurs que lors de l'administration du questionnaire : ces questions viennent en dernier lieu et elles sont posées sans grande conviction parce qu'on postule a priori que les individus ont tendance à ne pas répondre à ces questions. Les résultats ne sont pas toujours publiés et, lorsqu'ils le sont, on ne peut qu'être frappé par leur sous-estimation évidente.

Le recensement de la population du Burkina Faso en 1985 se distingue nettement des opérations censitaires antérieures : la population rurale y représentant près de 90 % de la population totale, les activités rurales non agricoles sont censées constituer une part importante de l'emploi total. Dans cette perspective, la collecte d'une information fiable sur les activités secondaires en milieu rural devient primordiale. C'est pourquoi un effort particulier fut fait en 1985 afin de poser la question sur l'activité secondaire et de former les enquêteurs de façon à obtenir des réponses nombreuses et fiables. C'est ainsi qu'en milieu rural, on a demandé systématiquement quelle était l'activité exercée en saison des pluies et quelle était celle exercée en saison sèche et l'on a postulé que l'activité de saison des pluies devait être considérée comme l'activité principale. Il devenait donc automatique et normal de répondre à cette double question, le cas échéant.

On peut comparer à partir de ses sources, les effectifs travaillant à titre principal et à titre secondaire dans les diverses branches d'activité en milieu rural et en milieu urbain. C'est ainsi que 25 % des

actifs recensés exercent une activité secondaire. Ces activités secondaires représentent 20 % des positions de travail dénombrées. Les activités secondaires bouleversent complètement la structure de la population active par branche d'activité : les emplois secondaires dans les branches manufacturières sont 6,6 fois plus nombreux dans le commerce. Il y en a 27 fois plus dans le tissage, 20 fois plus dans la fabrication de bière de mil, 10 fois plus dans la poterie, 3,5 fois plus dans le travail du métal.

L'inclusion des activités secondaires dans les estimations de la production du secteur informel en Comptabilité Nationale devrait modifier significativement le niveau du PIB. Mais l'on retombe alors sur la difficulté à laquelle s'était heurté le comptable national italien : il est en effet nécessaire de transformer les positions de travail secondaires en unités de travail standard, ce qui exige de connaître la durée du travail.

La prise en compte des activités secondaires modifie de façon significative la structure de l'emploi informel puisque la branche textile-habillement-cuir en vient à atteindre le niveau du commerce (36,6 % de l'emploi informel contre 38,4 %) et les industries agricoles et alimentaires représentent quelque 6,8 % des effectifs. De plus, 46,6 % des activités informelles exercées à titre principal et 98 % des activités informelles exercées à titre secondaire, se situent en milieu rural.

Le tableau II ci-après permet de préciser les caractéristiques essentielles de l'emploi informel au Burkina Faso en 1985. Il se définit comme l'ensemble des activités non agricoles non enregistrées dans le recensement des activités industrielles et commerciales (hors administration) et présente les caractéristiques suivantes :

- il concerne, dans sa double composante principale et secondaire, 887 264 personnes soit 22 % de la population active totale et 17,6 % des positions de travail dénombrées ;
- il est constitué pour les 3/4 d'activités exercées à titre secondaire, essentiellement par des agriculteurs en milieu rural (on notera en outre que 8,3 % des actifs exercent une activité secondaire dans l'agriculture) ;
- l'emploi informel urbain ne représente que 14,8 % de l'ensemble de l'emploi informel : il s'agit essentiellement d'emplois dans le commerce (46,3 %) et les services (30 %) ;
- les femmes occupent plus des 2/3 (69,1 %) des emplois informels ;
- les activités manufacturières, qui procurent plus de la moitié des emplois informels (52,3 %), sont exercées à titre secondaire à 87,6 %, en milieu rural pour 94,7 % et par des femmes à 81 % ;

TABLEAU II
 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI INFORMEL AU BURKINA FASO EN 1985

Branche	Activité à titre principal		Activité à titre secondaire		Ensemble des activités informelles		Urbain		Rural		Hommes		Femmes	
		%		%		%		%		%		%		%
Industries	57 316	12,4	406 604	87,6	463 920	52,3	24 742	5,3	439 178	94,7	88 094	19,0	375 826	81,0
Bâtiment	7 773	47,4	8 629	52,6	16 402	1,8	6 388	38,9	10 014	61,1	16 402	100,0	-	-
Commerce	107 496	31,5	233 871	68,5	341 367	38,5	60 897	17,8	280 470	82,2	111 596	32,7	229 771	67,3
Services	49 218	75,1	16 357	24,9	65 575	7,4	39 503	60,2	26 072	39,8	57 901	88,3	7 674	11,7
Ensemble	221 803	25,0	665 461	75,0	887 264	100,0	131 530	14,8	755 734	85,2	273 993	30,9	613 271	69,1

Source : Charmes J. (1989) tableau 13 p. 84.

— le commerce ne représente que 38,5 % de l'emploi informel : il est exercé à 68,5 % à titre secondaire et à 67,3 % par des femmes. L'aspect rural qui ressort du *tableau II* cache sans doute des phénomènes migratoires temporaires, non saisis par le recensement de population ;

— enfin, les activités de services ne comptent que pour 7,4 % dans l'emploi informel : elles sont surtout exercées à titre principal (75,1 %), en milieu urbain (60,2 %) et par des hommes (88,3 %).

L'image que donne du secteur informel l'inclusion des activités secondaires est ainsi très différente de celle qu'en donnent les études classiques. En particulier, une telle inclusion redonne une place prépondérante à l'activité féminine dont on sait qu'elle est traditionnellement mal saisie par les statistiques de population active, et aux activités rurales non agricoles dont le rôle est essentiel pour la définition de politiques de développement soucieuses de modérer l'exode rural et de valoriser les produits de l'agriculture.

On s'est efforcé de montrer ici tout le parti que peut tirer le comptable national d'une meilleure prise en compte du phénomène de la pluri-activité.

Dans cette perspective, l'expérience des pays industrialisés, et de l'Italie en particulier, n'est pas toujours à considérer comme inadaptée aux besoins et à la situation des pays en développement : elle peut au contraire donner à réfléchir sur les méthodologies à mettre en œuvre afin de mieux mesurer des PIB qui sont, pour l'heure, très sous-estimés.

L'importance de ce phénomène ainsi mis en exergue devrait surtout inciter le statisticien du travail à imaginer les concepts et méthodes susceptibles de mieux caractériser un segment non négligeable du marché du travail et de mieux comprendre les raisons de son développement récent. C'est le défi que devra s'efforcer de relever la prochaine Conférence Internationale des Statisticiens du Travail de 1993, chargée de définir et adapter les concepts de population active et d'harmoniser leur collecte au niveau international.

NOTES

1. Le détail de la méthode est donné dans Mamberti Pedulla, Pascarella et Abbate (1988).

BIBLIOGRAPHIE

- J. CHARMES : *Trente-cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-89)*. Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration. Institut National de la Statistique et de la Démographie. PNUD. Projet BKF/88/010, 1989.
- C. COSTANTINO : *Moving from the "exposed economy" to get "total gross domestic product": calculation made by ISTAT for 1982*. IARIW 20th General Conference, Rome, 23-29 août 1987, Multigr. 17 p.
- G. ESPOSITO : L'économie souterraine dans les statistiques nationales, in : *La flexibilité en Italie*, débats sur l'emploi, textes réunis et présentés par Maruani M. ; Reynaud E. et Romani C., Ed. Syros. Alternatives. 317 p., 1989, (cf. pp. 155-164).
- L. FREY : Le marché du travail souterrain : changement et continuité, in : *La flexibilité en Italie* op. cit., 1989, pp. 165-173.
- L. GALLINO : Double travail et économie informelle, in : *La flexibilité en Italie*, op. cit., 1989, pp. 175-185.
- G. MAMBERTI PEDULLA, C. PASCARELLA, C. ABBATE : *Le nuove stime della "occupazione presente" in contabilità nazionale. Concetti, metodologia e risultati*. ISTAT, 1989, multigr., 50 p. + tabl.
- G. MAMBERTI PEDULLA, C. PASCARELLA, C. ABBATE : *"Occupazione presente". Concetti e metodi*. ISTAT, 1988, multigr., 78 p.
- V. SIESTO : *Concepts and methods involved in the last revision of Italy's GPD*. European Conference on Medium Term Economic Assessment. Rome, 12-14 octobre 1987, Multigr., 25 p.
- V. SIESTO : *Macroeconomic statistics and the submerged economy*. *Rev. Eco. Conditions Italy* (Banco di Roma), 1987, n°1, 21-47.
- V. SIESTO : *Measuring the hidden economy*. 48^e session de l'Institut International de Statistique. Paris 28 août - 2 septembre 1989.

RECHERCHES EN GÉOGRAPHIE

ESPACES ET TRAVAIL CLANDESTINS

sous la direction de
Solange MONTAGNÉ-VILLETTE
Professeur à l'Université de Poitiers

Publié avec le concours de la DAGIC, de l'ORSTOM,
du PIRTTEM, de l'Université de Poitiers
et de la Région Poitou-Charentes

MASSON
Paris Milan Barcelone Bonn
1991